



Audience au Conseil Régional Des Pays de la Loire le 27 MAI 2018

Agence Comptable à la Région Opération Mercato !

Suite à la demande de rendez-vous adressée à Madame Morançais, présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire par l'intersyndicale de la DRFIP 44, les organisations syndicales ont été reçues, le lundi 27 mai en soirée, par Monsieur Laurent Dejoie, élu en charge des Finances et Monsieur SABIO, cadre RH et Finances au Conseil Régional.

Lors de cette entrevue, **nous avons, avant tout, voulu comprendre le pourquoi de la démarche des élu-es de la majorité politique.**

M Dejoie a rappelé que l'actuelle majorité s'est engagée dès le début de son mandat sur l'exemplarité de sa bonne gestion financière de la Région. Ils se sont engagés dans la certification des comptes, répondent à la lettre aux préconisations de la Cour Régionale des Comptes ou à celles des commissaires aux comptes.

La Région s'est fortement investie, avec des moyens renforcés pour y arriver.

Dans la suite logique de cette démarche, la Région candidate donc pour le basculement en Agence Comptable en 2020 et pour le Compte Financier Unique en 2021.

Ils expliquent qu'ainsi, la gestion financière à la Région sera « plus fluide » s'il y a une structure unique pour valider les dépenses. L'intégration en Agence Comptable permettrait d'encore « améliorer les relations de travail entre les équipes » (qui sont pourtant qualifiées de déjà excellentes, mais nous avons affaire à des diplomates alors difficile de savoir ce qu'ils en pensent vraiment).

L'autre objectif est **d'améliorer la note attribuée par les Agences de Notation à la Région.**

Donc **premier élément de réponse**, l'opportunité de passer en Agence Comptable s'inscrit pour la majorité politique actuelle au Conseil Régional dans sa **campagne de marketing / communication / benchmarking politique** par laquelle elle entend se démarquer de l'ancienne majorité politique.

En aparté, les voici dans la surenchère de la « bonne gestion » car sur le fond, les politiques menées sont assez similaires. Avec quand

même cette volonté affirmée de gestion autonome de la collectivité par rapport à l'État jugé, peu souple et efficace. Les termes de déconcentration, décentralisation sont revenus dans la discussion.

Deuxième élément de réponse, nos interlocuteurs sont longuement revenus sur la gestion par la paierie de l'absorption de la gestion des budgets/mandats transports en 2017 lors du basculement de la mission des départements à la Région. Cet événement a fortement augmenté la charge de travail pour la paierie (45 000 mandats annuels) en volume mais aussi techniquement, car ce sont d'autres procédures. Or ce basculement a provoqué un engorgement des mandats à la Paierie avec des délais de paiements aux transporteurs suffisamment longs pour mettre en jeu la paye des personnels en temps et en heure ainsi que les finances des entreprises de Transport. Il s'avère que M Sabio avait pris contact avec la DRFIP, il a échangé avec Mme PY en personne pour alerter sur la situation et demander à ce que des renforts soient affectés sur la période. Il semblerait que l'accueil de Mme PY à cette demande a été plutôt frais et fort peu diplomatique. Avec un refus de mettre des renforts au bon moment, les agents de la paierie ont dû gérer ce pic d'activité seuls ou presque. Pour la Région, cette expérience désagréable fonde légitimement leur envie de reprendre la main sur la structure... **Bref, les talents diplomatiques de Mme PY sont aussi à l'origine de cette demande de passer en Agence Comptable ! Merci patron...**

Sur le fond, nos arguments contre la **mise à mort de la séparation ordonnateur – comptable**, dont le passage en Agence

Comptable constitue une première étape fondamentale, ont eu peu d'écho.

Nos deux interlocuteurs, pourtant bien au fait de ce principe fondamental de la gestion des comptes publics en France, ont semblé ignorer l'offensive en cours contre. Après échange, et avoir convenu que peut être, il y aurait une remise en cause du principe, ils se sont retranchés derrière le fait qu'ils ont de multiples procédures de contrôle qui visent à empêcher d'éventuels dérapages.

M Dejoie a aussi insisté sur la grande vertu des élu-es locaux qui les met à l'abri de tout risque... Pour nous, quand bien même cette vertu serait quantifiable objectivement, l'Agence Comptable n'est pas un phénomène isolé mais s'inscrit dans un processus global, national. Nous avons rappelé que des « peu vertueux » comme M Balkany à Levallois Perret ou M De Paoli à Bobigny tentent de s'engouffrer dans la brèche... Nous avons rappelé aussi que certains territoires sont plus coutumiers que d'autres des dérapages type concussion et conflit d'intérêt.

Bref ces arguments ont été entendus mais cela ne suffira pas à remettre en cause leur décision...

Sur le volet RH, nous avons eu le droit à un **numéro de charme** de nos deux interlocuteurs qui visiblement veulent recruter des collègues DGFIP et peut être même au-delà de l'équipe de la Paierie.

Cette tendance s'était déjà fait sentir et l'attribution d'une prime mensuelle de 105 euros bruts aux collègues qui seraient transféré-es fait partie de la démarche.

M Sabio s'est aussi évertué à vanter les mérites de la bonne gestion RH de la Région avec ses agent-es qui iraient au-delà du bon volet indemnitaire mais couvrirait aussi les opportunités de changer de métier, notamment au bout des trois ans du protocole.

M Sabio est revenu sur le transfert des personnels techniques des lycées qui étaient fonctionnaires d'État à la Région. Selon lui, personne ne ferait marche arrière tant leur situation RH se serait améliorée.

M Sabio a lourdement insisté sur le bon accueil qui sera fait à nos collègues, que les compétences étaient chez les collègues de la DRFIP, que la Région ferait tout pour que l'intégration se passe le mieux possible.

C'est pour cela que les deux collègues anciens du Tripode pourront garder les cinq jours de

congés supplémentaires et le suivi médical particulier.

M Sabio a aussi lourdement vanté la qualité du dialogue social au sein de la Région et qu'il consacre énormément de temps aux organisations syndicales. En même temps, il est vrai qu'en comparaison avec le dialogue social à la DRFIP, il a potentiellement un avantage comparatif...

Sur le calendrier, la Région a reçu un premier jet du protocole engageant les deux entités. Ils vont prendre le temps de la réflexion. La commission des Finances a traité le sujet le lundi 27 mai, le sujet est présenté en Comité Technique le 28 mai. Un rapport sera présenté à l'assemblée plénière de la Région fin juin et un vote d'approbation de principe du passage en Agence Comptable sera effectué.

Le dossier passera en CT en octobre ou novembre avec un vote définitif en assemblée plénière avant fin décembre.

Nous sommes donc au tout début du processus. À ce stade, un certain nombre de choses doivent être précisées. Ceci devra être fait autour du protocole mais quelle place sera faite aux représentant-es syndicaux de la DRFIP tant le dialogue social y est inexistant. La CGT a demandé une rencontre plénière entre les Organisations Syndicales de la Région et de la DRFIP avec les deux chaînes de commandement.

Plus généralement, la Région est peut être un bon élève, avec des moyens RH conséquents mais la création d'une Agence Comptable en son sein sera difficilement transposable ailleurs.

La CGT réitère donc son opposition à la mise en place des Agences Comptables. Le cas de la Paierie Régionale des pays de la Loire ne remet pas en cause le travail fait par nos collègues mais est percuté malencontreusement par des considérations politiciennes de court terme.

Pour la CGT, seul le cadre national du réseau comptable de l'État, couplé à la séparation ordonnateur- comptable, permet d'assurer le bon contrôle des deniers publics, dans l'intérêt des citoyens.